



CONSEIL MUNICIPAL **DU JEUDI 28 Janvier 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 28 Janvier à 18 heures 30, les Membres du Conseil Municipal de la commune d'Écouves se sont rassemblés en réunion ordinaire au Foyer Rural de Radon après convocation légale sous la présidence de Monsieur Alain MEYER, Maire.

Etaient présents : Philippe ACCIARI, Nadine BAUCHERON, Fabienne BLEICHER, Patrice BRESTEAUX, Claude BROULT, Didier CHEVALIER, Eugénie DANLOUX, Danielle ERNOU, Alain GAUDRÉ, Philippe GÈZE, Pierre GUÉRIN, Céline LE LIEVRE, Maryse LEGUAY, Alain MEYER, Elisabeth MOTAS, Isabelle POTTIER, Marie-Odile RIOU, Michel SENAULT, Liliane SONNET, Catherine TERHEC, Régis VÉCRIN.

Absents excusés : Arnaud GAUDRÉ, pouvoir à Didier CHEVALIER
Jean-Marie PETIT

Secrétaire de séance : Danielle ERNOU

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 21

Votants : 22

1) Adoption du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 22 Octobre 2020

Compte rendu adopté à l'unanimité.

2) Demandes de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

Subvention versée par l'État pour un projet donné.

Les taux de subvention sont déterminés chaque année par une commission en fonction de chaque type de projet.

Au titre de 2021, 2 demandes de DETR sont prévues :

- Réfection d'une partie de la toiture de l'église de Radon

Devis de Linéa Bois : 43 912.75 € HT (48 304.03 € TTC)

Taux d'intervention DETR sollicité : 50 %

Montant de la subvention DETR sollicité : 21 956.38 €

- Réfection d'une partie de la toiture de l'école de Radon

Devis de Linéa Bois : 12 984.61 € HT (14 283.07 € TTC)

Taux d'intervention DETR sollicité : 50 %

Montant de la subvention DETR sollicité : 6 492.31 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- confirme son accord pour la réalisation de ces investissements
- valide la proposition de financement
- décide d'inscrire ces travaux au budget primitif 2021
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier
- sollicite une subvention au titre de la DETR pour ces 2 projets

3) Création d'un poste d'adjoint d'animation en contrat PEC (Parcours Emploi Compétences)

Monsieur le Maire a fait part aux membres du conseil municipal de la nécessité de recruter une nouvelle personne afin de remplacer un agent, déjà en contrat PEC, ayant rompu son contrat prématurément.

Il a proposé de recruter 1 adjoint d'animation, en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi dans le cadre du dispositif PEC, pour des missions de garderie et cantine, de ménage de divers bâtiments et d'animation au centre de loisirs.

Cet agent sera employé 20 heures par semaine. Il a proposé au conseil municipal de créer 1 emploi d'Adjoint d'animation à temps non complet à compter du 3 Février 2021 pour une durée de 12 mois. La rémunération de base brute, pour cet emploi, sera d'un montant 888.37 Euros (valeur du SMIC horaire : 10.25 € au 01 janvier 2021).

Après délibération le conseil municipal a décidé de créer cet emploi.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat afférent à ce recrutement ainsi que la convention avec le Pôle emploi

4) Suppression d'un poste d'adjointe administrative et création d'un poste d'adjointe administrative principale de 2^e classe

Compte tenu de l'obtention d'un concours par un agent, il convient de supprimer un poste d'adjointe administrative et de créer un poste d'adjointe administrative principale de 2e classe.

Le Maire a proposé à l'assemblée de supprimer l'emploi d'adjointe administrative à 14 heures hebdomadaires et de créer un emploi d'adjointe administrative principale de 2e classe à 14 heures par semaine à compter du 1er Mars 2021.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

- d'adopter la proposition du Maire

5) Versement d'une gratification exceptionnelle

Monsieur MEYER a informé le conseil municipal que certains agents ne sont pas éligibles au RIFSEEP (régime indemnitaire) pour plusieurs raisons (durée du contrat inférieure à 6 mois, temps de travail hebdomadaire inférieur à 20 heures ou contrat aidé).

En 2020, seule Mme Marie Squivay n'était pas éligible (en contrat aidé), il a donc proposé de verser à cet agent une gratification exceptionnelle pour la récompenser de son investissement au sein de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé de retenir la proposition de Monsieur le Maire et de verser la somme de 300 € à Mme Squivay au titre de l'année 2020.

6) Vente d'une bande de terrain

Monsieur le Maire a informé que Monsieur Manuel COME et Madame Sabine HOWA souhaitaient acquérir chacun une partie d'une bande de terrain d'environ 350 m², appartenant à la commune d'ÉCOUVES, cadastrée AN 18 et située route de l'étang – Radon 61250 ECOUVES. Il s'agit d'un chemin menant à une habitation et qui n'a aucune utilité pour la commune

Il propose de fixer le prix de vente à l'€uro symbolique pour chaque acquéreur. Les frais d'arpentage réalisés par un géomètre et les frais d'acte seront à la charge des acquéreurs.

Monsieur le Maire a demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur cet achat. Après en avoir délibéré, le conseil municipal a accepté la vente de cette bande de terrain à M. COME et à Mme HOWA.

7) CUA : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés -Exercice 201

En vertu du décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, le Président de la Communauté Urbaine d'Alençon est tenu de présenter à son Conseil un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

L'annexe de ce décret fixe les indicateurs techniques et financiers que ce rapport doit contenir.

Il est indiqué que ce rapport annuel doit être :

- ◆ présenté au Conseil de Communauté au plus tard dans les 6 mois qui clôturent l'exercice,
- ◆ transmis à toutes les communes adhérentes à la Communauté Urbaine,
- ◆ présenté aux Conseils Municipaux,
- ◆ mis à la disposition du public dans les communes de plus de 3 500 habitants.

Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2019.

M. Gèze, membre de la commission communautaire des déchets ménagers, a résumé les principaux éléments de ce rapport :

Collecte des déchets	1/01/2019	31/12/2019
Habitants desservis en porte à porte	41 002	37 282
Nombre de communes desservies en porte à porte	13	9
Points de collecte	107	122
Habitants desservis en points de collecte	16 973	20 693

➤ Collecte des déchets en déchetteries (Alençon Nord et Arçonnay)

2015	2016	2017	2018	2019
16 799 t	17 379 t	15 738 t	15 407 t	14 056 t

242 kg / habitant vs 231 kg / habitant en moyenne nationale 2017

➤ Evolution des tonnages collectés (tous flux)

2015	2016	2017	2018	2019
34 352 t	34 615 t	33 639 t	32 123 t	30 159 t
- 4,9 %	+ 0,89 %	- 2,82 %	-4,5 %	- 6,1 %

Evolution vs n-1

Dont 10 413 tonnes d'ordures ménagères

Baisse des ordures ménagères – 1,87 % avec 179,6 kg / habitant grâce aux actions de prévention et à la mise en place des sacs translucides

➤ Production de Déchets Ménagers Assimilés (en KG/HABITANT/AN)

CUA	Orne	Normandie	Nationale
520	601	673	568

Bon résultat de la CUA, confirmé au niveau départemental et régional

➤ Coût et financement du service

	2018	2019	Evolution
Coût complet TTC	5 804 659	5 925 493	2,8 %
Contributions usagers	5 024 745	5 104 581	1,59 %
Produits	1 213 629	1 095 087	- 9,77 %

Légère augmentation du coût complet principalement due à la collecte et la pré-collecte (+ 8 %) qui représente 42 % du coût complet

➤ Coût des différents flux ramenés à la tonne (en coût aidé TTC)

Ordures ménagères	Emballages	Déchets des collectivités	Déchets professionnels
261,85 €	432,49 €	184,62 €	89,19 €

➤ Coût des différents flux ramenés à la tonne (en coût aidé TTC)

Déchetteries	Papier	Verre	Textile
79,00 €	89,19 €	39,17 €	10,68 €

	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Emballages	Papiers	Déchets des déchetteries	Déchets des professionnels	Déchets des collectivités	Textile	Total
Total charges €	2 618 048	136 368	1 089 912	201 252	1 147 068	57 869	194 947	9 864	5 455 327
Total produits €	155 535	72 823	525 699	125 926	175 420	30 066	3 214	6 405	1 095 087

Produits des ordures ménagères = 6 % des charges, emballages 50 % et verre 53 % >>> recycler +++

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a émis un **avis défavorable** sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2019, tel que présenté.

Avis défavorable car, malgré les efforts réalisés et la multiplication des points de collecte, le coût des ordures ménagères :

- a toujours tendance à augmenter pour les ménages
- est identique que les habitants soient collectés en porte à porte ou en apport collectif.

8) CUA : Rapports sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif – Exercice 2019

En application de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté Urbaine d'Alençon est tenu de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et des services publics d'assainissement collectif et non collectif. Ces rapports sont notamment destinés à l'information des usagers.

Il est rappelé que ces rapports annuels doivent être :

- ◆ présentés au Conseil de Communauté, au plus tard dans les 9 mois qui clôturent l'exercice,
- ◆ transmis à toutes les communes adhérentes à la Communauté Urbaine,
- ◆ présentés aux Conseils Municipaux au plus tard dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice, soit avant le 31 décembre 2020,
- ◆ mis à la disposition du public dans les communes de plus de 3 500 habitants dans les quinze jours suivant la présentation devant le Conseil Municipal.

Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'Écouves de bien vouloir se prononcer sur les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et des services publics d'assainissement pour l'exercice 2019.

M. Chevalier, membre de la commission communautaire « cadre de vie », a résumé les principaux éléments de ces rapports :

➤ *Eau potable*

Le nombre d'abonnés à ce service a augmenté en raison de l'individualisation des compteurs par les bailleurs sociaux.

4 085 165 m³ d'eau prélevés en 2019 dont 45 214 m³ au captage de l'étang (+ 54.1 % par rapport à 2018 à cause d'une fuite d'eau dans un herbage) et 61 309 m³ au forage du marais à Radon (+ 16.5 % par rapport à 2018).

La consommation moyenne d'un usager est de 83 m³/an

➤ *Assainissement collectif*

59 058 habitants desservis en 2019 (contre 57 768 en 2018).

2 310 620 m³ facturés (2 311 030 en 2018)

➤ *Assainissement non collectif*

Environ 6 000 habitants desservis (sur 56 000 habitants)

Montant total des travaux réalisés en 2019 = 77 419 € (équivalent au montant reversé aux particuliers ayant réalisé la réhabilitation de leur installation d'assainissement non collectif).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a émis un avis favorable sur les rapports annuels relatifs au prix et à la qualité du service public de l'eau potable et des services publics d'assainissement collectif et non collectif pour l'exercice 2019, tels que présentés

9) SIAEP de Vingt Hanaps : Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable - Exercice 2019

En application de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SIAEP de Vingt Hanaps est tenu de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau potable. Ce rapport est notamment destiné à l'information des usagers.

Il est rappelé que ce rapport annuel doit être :

- Présenté au Conseil Syndical, au plus tard dans les 9 mois qui clôturent l'exercice,
- Transmis à toutes les communes adhérentes,
- Présenté aux Conseils Municipaux au plus tard dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice, soit avant le 31 décembre 2020,

Dans ce cadre, il est demandé au Conseil de bien vouloir se prononcer sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable durant l'exercice 2019

Mme Ernou, membre du Siaep de Vingt Hanaps, a résumé les principaux axes de ce rapport :

- 2 855 habitants desservis dont 207 à Ecouves (Vingt Hanaps et une partie de Forges)
- La consommation (domestique et non domestique) moyenne d'un usager est de 98.89 m³ / an
- 246 123 m³ d'eau prélevés en 2019 (+ 28.9% par rapport à 2018)
- 12 prélèvements ont été réalisés, les analyses se sont toutes révélées conformes

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable

10) Adoption d'un règlement intérieur du conseil municipal

Monsieur le Maire, a exposé : L'article L 2121-8 du Code général des collectivités territoriales prévoit que l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Il a présenté au Conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement, qui retrace les modalités de fonctionnement du Conseil mais également les moyens mis à disposition des élus municipaux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a adopté la proposition de règlement.
Ce document est consultable en mairie.

11) Demande de participation pour l'organisation d'une classe découverte

Monsieur le maire a informé le conseil municipal qu'une classe découverte sera organisée à Asnelles (Calvados) en Avril 2021 pour les CM1/CM2 de l'école « Le Petit Prince » à Radon.

Le prestataire de cette opération est la ligue de l'enseignement.

Le devis établi par la ligue de l'enseignement présente un séjour de cinq jours pour un coût total de 11 400.50 €, soit :

- Hébergement : 10 430,50 € (sur la base de 30 élèves et 3 adultes accompagnateurs).
- Transport Ecole → Asnelles : 970 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de subventionner ce séjour à hauteur de 3 200 €.

Questions diverses

- **Avis sur l'installation éventuelle d'un parc solaire**

Plusieurs sociétés ont contacté la mairie au sujet de l'installation d'un parc solaire (grand terrain où sont installés des panneaux photovoltaïques).

Le conseil municipal a décidé de ne pas émettre d'avis et de reporter sa prise de décision lorsque des projets seront proposés par des entreprises, de plus il n'y a pas de surfaces suffisamment grandes sur la commune

- **Avenir de la cantine de Radon**

Mme Motas, adjointe chargée des affaires scolaires, a rappelé que la validité de la convention de gestion était prolongée jusqu'en Septembre 2021.

Un groupe de réflexion doit être constitué au sein de la CUA afin d'examiner les aspects juridiques et financiers du possible maintien de cette convention de gestion entre Ecouves et la CUA. Ce groupe doit se réunir courant février.

- **Révision de l'organisation de temps scolaire (école de Radon)**

Le conseil d'école doit délibérer mi-février sur la question du maintien des 4 jours et demi ou un retour des 4 jours d'école.

Un sondage a été réalisé auprès des parents afin de connaître leur préférence.

M. Vécrin a estimé qu'il fallait suivre l'avis des enseignants (ce sont les premiers concernés par cette organisation) et donc maintenir les 4 jours et demi.

Mme Motas, qui est membre du conseil d'école, a annoncé qu'elle suivrait l'avis de la majorité des parents.

- **Lotissement « Champ de la Vigne » à Vingt Hanaps**

M. Gèze a annoncé qu'il était en contact avec le mandataire judiciaire du lotissement. Celui-ci lui a appris que le terrain sera mis en vente par adjudication (vente aux enchères).

Le montant de la mise à prix sera déterminé par un expert.

A suivre...

- **Ecole de Vingt Hanaps**

Mme Ernou, présidente du Smivos de Vingt Hanaps – Saint Gervais du Perron, a annoncé que toutes les classes de l'école de Vingt Hanaps seront conservées à la rentrée 2021.

Fin de séance : 21h45